

Poussez, mais poussez égal!!!

Le Monde ouvrier et sa crise annuelle

A chaque année, le MONDE OUVRIER, organe officiel de la Fédération des Travailleurs du Québec, fait une petite crise contre la Confédération des Syndicats nationaux. Cette crise prend des formes diverses (attaques contre les dirigeants de notre mouvement, contre ses organisateurs ou ses décisions) mais emprunte invariablement le même prétexte : l'unité syndicale.

Il semble qu'on entretienne à ce sujet, au Monde ouvrier, d'assez curieuses notions. Pour nous, l'unité syndicale devrait normalement s'exprimer par des gestes de bienveillance, de collaboration ou d'émulation. Mais pour le Monde ouvrier, il semble que l'attaque (généralement basse, insinuante et orientée vers le procès d'intentions) soit l'instrument préféré.

Exemple : Jean Marchand ayant déclaré que la formule d'affiliation prévue entre le CTC et la CSN s'avère impraticable, qu'il convient de chercher une autre formule, acceptable aux deux parties et qui protège en même temps la liberté de la CSN (il a toujours été très clair que la fusion ne nous convenait pas) le journal de la FTQ accuse notre président de vouloir saboter l'unité syndicale, d'abuser de la liberté, de concevoir cette liberté comme un marchandage... et autres gentillesses du même acabit.

En somme, le CTC (dont la FTQ fait partie) nous propose d'abord une formule. Réflexion faite, cette formule s'avère inapplicable (du point de vue du CTC lui-même). Il faut donc en chercher une autre. Et la FTQ crie à l'obstruction, au sabotage... Mais qui sabote ?

La F.T.Q. nous accuse de raids — sans aucune précision, toutefois — et prétend que nous justifions ces raids par la liberté syndicale. Voilà bien la manière de bâtir l'unité : sur l'à peu près, l'hostilité latente, l'utilisation de l'autre comme bouc émissaire de ses propres faiblesses.

Or, ce mois-ci, le Monde ouvrier met à l'essai une autre méthode : la vantardise méprisante. Dans son article de rédaction, le journal fait grande parade de ses "235,000 membres" qu'il compare aux "100,000 membres de la CSN". Mais il semble que l'éditorialiste ait oublié de s'entendre avec le rédacteur de la première page qui, parlant d'un effort de diffusion du journal, mentionne que l'on a distribué gratuitement "plus de 100,000 exemplaires à la majorité des membres" de la F.T.Q. On sait ce que signifie "plus de 100,000", quand l'expression est ainsi employée, et l'on se demande depuis quand 100,000 constitue la majorité de 235,000...

En résumé, il serait temps que le Monde ouvrier revise un peu ses méthodes, tant pour ce qui concerne le bluff qu'en matière d'unité ouvrière.

Comme disent les écoliers : "Poussez, mais poussez égal!"



VOL. XXXVII — No 6

Ottawa, Ont. Juin 1961

Nouvelle législation

Finis les délais d'arbitrage

QUEBEC (POC) — Le gouvernement du Québec vient d'adopter un projet de loi en vertu duquel les syndiqués et les employeurs n'auront plus besoin d'attendre que 14 jours se soient écoulés après la publication d'une sentence arbitrale pour déclarer une grève et faire un lock-out. Il suffira désormais, dans le cas d'un renouvellement de convention, qu'un délai de 75 jours se soit écoulé depuis la demande d'intervention conciliatrice pour que l'une ou l'autre des parties puisse recourir à l'arme ultime : la grève ou le lock-out, selon le cas.

les décisions arbitrales sur l'interprétation ou l'application de l'une ou l'autre des clauses d'une convention collective seront finales et lieront les parties;

la grève et le lock-out seront interdits pendant la durée d'une convention collective;

la C.R.O. aura un second vice-président afin de pouvoir se répartir en trois groupes appelés à siéger simultanément;

la C.R.O. devra justifier ses décisions et les faire connaître aux parties, sauf s'il s'agit d'autoriser des poursuites au criminel.

Par ailleurs, la Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux ont décidé d'intervenir auprès du gouvernement pour obtenir des modifications au bill 78.

Le droit de grève

Les deux centrales syndicales se sont surtout élevées contre l'article qui interdit la grève pendant la durée d'une convention collective et interdit l'exercice de ce même droit aux syndicats non reconnus par la C. R. O. Elles désirent que les syndicats reconnus de fait par un employeur aient le droit de faire la grève tout comme les syndicats détenant un certificat de reconnaissance syndicale de la Commission des relations ouvrières. La F.T.Q. a fait remarquer à ce sujet que plusieurs de ses affiliés négocient depuis des années avec les employeurs sans être munis de certificats.

La F.T.Q. estime également qu'interdire la grève pendant la durée d'une convention collective, c'est intervenir dans les négociations collectives et empêcher patrons et ouvriers de s'entendre librement et privément sur une question ne touchant aucunement l'intérêt public.

Lorsqu'il s'agira d'une première convention collective, le délai sera de 90 jours.

Le but de cet amendement à la loi des relations ouvrières est de réduire les délais qui surviennent lors des négociations collectives en vue de la conclusion d'une convention collective.

Pendant ces délais, les employés devront continuer de travailler aux mêmes conditions et il sera interdit aux employeurs de changer les conditions de travail.

En vertu du même projet de loi, le bill 78, les demandes d'intervention conciliatrice ne passeront plus par la Commission des relations ouvrières et devront être adressées directement au ministre du travail.

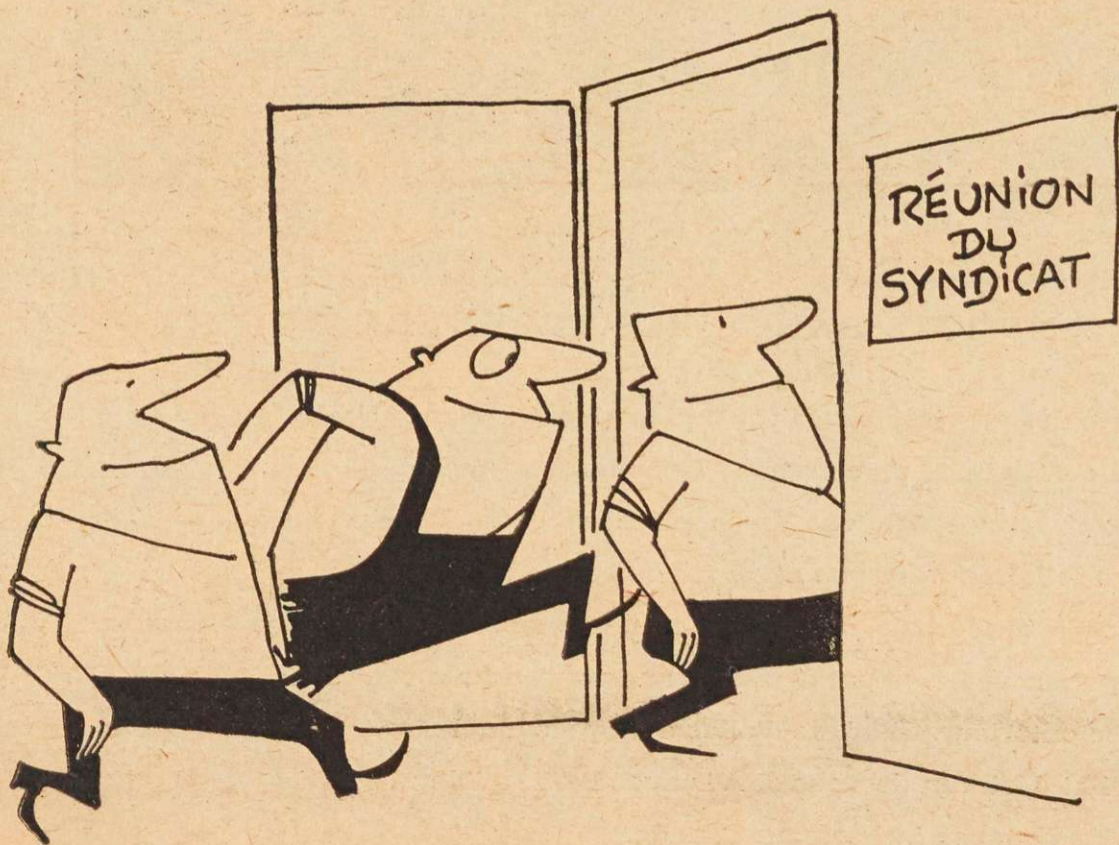
Le bill 78 prévoit également les amendements suivants :

Le tribunal d'arbitrage devra faire rapport du différent relatif à la conclusion ou au renouvellement d'une convention collective dans un délai de 45 jours au lieu de trois mois;

les sentences arbitrales ne contiendront plus de recommandations mais constateront simplement qu'il y a eu entente ou que le désaccord persiste;

l'acquéreur d'une entreprise restera lié par le certificat de reconnaissance syndicale ou la convention collective en vigueur au moment de l'achat d'une entreprise;

BONNES VACANCES



Mais avant de partir, n'oubliez pas votre syndicat...

(Suite à la page 7)

La C.S.N. et Radio-Canada: une déclaration

Le Bureau confédéral de la Confédération des Syndicats nationaux, composé de quelque 50 dirigeants venus de toutes les parties de la province et réunis à Montréal en assemblée régulière, a exprimé, par la voix de son président, le mois dernier, son inquiétude au sujet des attaques concertées qu'un groupe de politiciens, dont plusieurs de la province de Québec, dirigent depuis quelque temps contre la Société Radio-Canada.

"Pour quiconque examine avec attention, la fréquence et l'enchaînement des accusations qu'on lance à tous propos, tant contre la Société elle-même que contre le personnel et les exécutants qui se produisent dans ses émissions, il est clair qu'elles constituent une manœuvre consciente pour discréditer Radio-Canada dans l'opinion publique. Il est non moins évident que cette manœuvre n'est pas inspirée par le souci du bien commun mais par une alliance d'intérêts commerciaux et de préjugés partisans dans le but d'affaiblir la Société, soit pour l'asservir à des fins électorales, soit pour distribuer éventuellement ses dépouilles aux entrepreneurs privés de radio et de télévision.

"Depuis leur élection au Parlement fédéral, un petit groupe de députés, qu'il n'est même pas nécessaire de nommer, se font régulièrement les échos de toutes les rumeurs, de tous les préjugés et de tous les ragots, fondés ou non, qu'ils répandent sans même tenter de les vérifier, pourvu qu'ils soient de nature à ternir la réputation de la Société Radio-Canada. Systématiquement, à l'abri de leur immunité parlementaire et sous prétexte de veiller aux intérêts du peuple, ils multiplient les commentaires hypocrites, les questions tendancieuses et les allusions désobligeantes sur tout ce qui concerne de près ou de loin, notre radio et notre télévision nationales. De plus, ils ne ratent pas une occasion de souligner le prix des émissions télévisées ou radiodiffusées, s'efforçant de persuader le public que les dépenses effectuées dans ce domaine par l'Etat canadien sont exorbitantes, scandaleuses et injustifiables.

"Plus récemment, certains d'entre eux, décidant de jeter le masque, ont soutenu carrément que le gouvernement devrait songer à réduire le rôle de Radio-Canada au profit des

la Confédération des Syndicats nationaux dénonce ces manoeuvres,

"La C.S.N. a toujours soutenu que les ondes appartiennent au public comme n'importe quelle autre richesse naturelle; que la radio et la télévision sont de leur nature même, des activités culturelles et éducatives et qu'il est aussi impensable de les laisser aux mains d'entrepreneurs privés, primordialement intéressés aux profits, qu'il le serait de céder le domaine scolaire à des entrepre-

neurs pour leur permettre de faire de l'argent à même l'éducation des enfants.

"La C.S.N. a toujours appuyé la Société Radio-Canada comme une institution indispensable. Malgré un conflit syndical qui a opposé, sur une question restreinte, la C.S.N. à la Société, nous n'avons jamais cessé de dire que cette institution jouait un rôle vital dans notre milieu et que les subventions qui lui sont accordées sont aussi bien sinon mieux investies que la plupart des sommes con-

sacrées par l'Etat au maintien de ses divers services.

"La C.S.N. a constaté déjà et continuera sans doute de critiquer dans l'avenir, les inévitables faiblesses de cette immense entreprise culturelle. Mais avec tous les autres citoyens de bonne foi, nous avons reconnu et continuons de reconnaître que Radio-Canada constitue pour tout le Canada, et particulièrement pour l'élément français de notre pays, un bienfait culturel immense et indéniable."

postes privés, même en matière culturelle. (Hansard, 27 janvier 1961, p. 1542) et que "Radio-Canada devrait fermer boutique". (La Presse, 24 février 1961).

"Personne ne s'étonnera que



COMBIEN DE SERVICES BANCAIRES TROUVERA-T-ON ICI?

Toute la série des services bancaires puisque c'est une succursale de banque à charte que l'on construit / Les clients viendront ici pour effectuer toutes leurs opérations parce que seule une banque à charte vous permet de faire toutes vos affaires de banque au même endroit / Chaque succursale, où qu'elle soit, offre un service bancaire complet, depuis l'encaissement d'un chèque jusqu'au financement du commerce extérieur. Chacune d'elles a un personnel expérimenté et désireux de vous servir avec l'efficacité qui caractérise les banques à charte au Canada.

LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL
DE LA
CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS
NATIONAUX

Paraît tous les mois

Directeur
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des
Syndicats nationaux (C.S.N.)
et imprimé par "LE DROIT",
375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 C.N.U. CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS
NATIONAUX
IMPRIMERIE ALLIÉE

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa

NOUS SOMMES EN RETARD . . .

NEW YORK (POC)—Alors que le chômage au Canada et aux Etats-Unis s'accroît sans cesse depuis plusieurs années, tous les autres pays industrialisés ont réussi en général à maintenir le plein emploi. Dans bien des cas, il y a un problème qui se pose mais c'est celui de trouver suffisamment de travailleurs pour remplir les emplois disponibles.

C'est ce que révèle une récente enquête mondiale effectuée par des correspondants du New York Times, sous la direction du Dr Walter W. Heller.

Il s'agit donc de sources qu'on ne saurait taxer de "gauchistes" au sens où on l'entend communément en ce pays. Ce qui ne peut qu'ajouter à la crédibilité des résultats de l'enquête aux yeux des sceptiques a priori dès qu'on met la grande Amérique en question.

Un concept bien enraciné

Quand on dit que ces pays d'outre-mer ont réussi à maintenir le plein emploi, cela veut dire, si l'on prend comme critère celui de nos économistes nord-américains, y compris ceux qui arborent l'étiquette "socialiste" tout court ou "socialiste démocratique, mieux que le plein emploi. Car dans certains pays, l'Australie par exemple, un taux de chômage de 2 p. cent inquiète les esprits à un point tel qu'il risque de coûter la vie au gouvernement pour des raisons d'incompétence. Ici, au Canada, en présence d'un taux de chômage de 10 p. cent, on nous tient encore des propos optimistes sur le redressement prochain de l'économie. Et nos économistes de gauche nous disent qu'un chômage de trois pour cent est l'indice d'une économie de plein emploi.

Aux Etats-Unis, sept pour cent de la main-d'œuvre est sans emploi et le président John F. Kennedy a clairement indiqué qu'il sera satisfait quand ce pourcentage aura baissé jusqu'à quatre pour cent.

Selon le New York Times, si la Russie soviétique, les pays de l'Europe occidentale, le Japon et l'Australie ont réussi à maintenir le plein emploi et dépasser l'Amérique du Nord dans leur rythme de progression économique, c'est que le concept de plein emploi y est profondément enraciné. Le moindre soubresaut dans le niveau d'emploi tenu pour normal provoque une tempête politique. En Australie, l'an dernier, une hausse de 1½ pour cent qui portait le chômage à 2 pour cent a chaudement mis en doute la compétence du gouvernement dans l'orientation économique du pays.

Les employeurs de l'Europe occidentale sont engagés dans ce qui équivaut à une gigantesque course au trésor de travailleurs spécialisés. On recourt à toutes sortes d'encouragements: des loyers rares aux primes de rendement. On connaît l'effort d'expansion de la Russie et de la Chine populaire. L'économie japonaise atteint un sommet; on prévoit qu'elle enregistrera une progression de cinq à six fois supérieure à celle des Etats-Unis. En Suède, la main-d'œuvre est à ce point consciente du besoin qu'il y a d'augmenter la production que plusieurs travailleurs demandent à leur employeur d'accélérer l'introduction des techniques modernes de production.

Plein emploi — progression économique

Toujours selon le New York Times, c'est cette utilisation de la quasi-totalité de la main-d'œuvre à l'expansion de la production industrielle qui a permis à

ces pays d'enregistrer un rythme de progression économique qui surpasse celui de l'Amérique du Nord.

L'équipe de recherche du Dr Walter W. Heller, président du comité de conseillers économiques du président Kennedy, montre qu'il y a un rapport entre la part de la richesse nationale qui est affectée à l'accroissement des facilités productives et la rapidité avec laquelle l'économie d'un pays se développe. Les nations qui ont atteint le plus haut taux de croissance, notamment le Japon et l'Allemagne de l'ouest, investissent la plus grande part de la richesse nationale.

Les pays qui progressent le moins sont ceux qui investissent le moins. Les rapports Heller situent les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Belgique au bas de la liste.

Les pays industriels qui battent la marche investissent de 15 à 20 pour cent de leur produit antérieur brut dans l'expansion des usines et la nouvelle machinerie, par rapport à 10 pour cent aux Etats-Unis.

Fruit d'une orientation consciencieuse

Devant pareilles constatations, plusieurs tenteront d'expliquer la prospérité de l'Europe de l'ouest comme étant une conséquence naturelle de l'effort de reconstruction nécessaire pour se remettre du naufrage de la deuxième guerre mondiale. Mais le Dr Heller rejette ce point de vue. Il note que plus de 10 ans ont passé depuis que les nations européennes ont commencé à excé-

der les taux de production qu'ils avaient atteint dans les années d'avant-guerre. Selon lui, c'est d'abord par une politique gouvernementale consciencieuse que s'explique l'habileté des autres puissances industrielles à maintenir un haut niveau de demande économique, tout en évitant les ralentissements qui ont affecté de larges secteurs de l'industrie des Etats-Unis.

L'écart dans le niveau de vie

Les auteurs de cette enquête n'ont pas négligé les facteurs qui peuvent, dans une certaine mesure, justifier ce retard des Etats-Unis dans le rythme de progression économique. Il y a, par exemple, l'assistance technique et financière qu'ils ont accordée aux pays dévastés par la guerre, les larges sommes consacrées aux armements et à l'aide aux pays étrangers, une demande domestique moins volumineuse et, mesure à laquelle on recourt inévitablement quand on veut que la comparaison soit malgré tout avantageuse, la supériorité incontestable des salaires et du niveau de vie en général.

Mais là encore, concluent les enquêteurs, ne git pas la clé du problème. Car même pour ce qui est du niveau de vie, l'écart se rétrécit sans cesse. Le salaire de \$90 par semaine des travailleurs industriels américains participe encore du rêve dans l'esprit des travailleurs européens mais leur échelle de salaires monte plus rapidement qu'aux Etats-Unis et la différence s'atténue.

La C. S. N. et les chantiers maritimes

— Félicitations et demandes —

Dans une lettre adressée à l'hon. Léon Balcer, le secrétaire général, M. Marcel Pepin, déclare que la Confédération des Syndicats nationaux est heureuse de la nouvelle réglementation adoptée par le cabinet fédéral au sujet de l'industrie des chantiers maritimes. La C.S.N. rappelle qu'elle demandait depuis longtemps au gouvernement une législation favorisant la construction maritime au pays. Un pays comme le Canada ne peut se payer le luxe de voir fonctionner une telle industrie en temps de guerre uniquement. Le gouvernement fédéral a adopté deux mesures qui seront de nature à élever le niveau de l'emploi dans cette industrie.

En réservant le cabotage aux navires immatriculés au Canada, l'Etat favorise les armateurs canadiens et aide aussi à donner de l'emploi à nos travailleurs. Le fait d'accorder des subventions pour la construction des navires va sûrement aussi contribuer à augmenter le nombre de travailleurs de cette industrie. Nous espérons que ces législations assureront à des milliers de travailleurs une plus grande sécurité.

L'intérêt que porte la Confédération des Syndicats nationaux à cette question est relié au fait qu'elle représente les travailleurs des quatre principaux chantiers maritimes du Québec: Montréal, Sorel et Lauzon. D'importants accords collectifs de travail viennent d'ailleurs d'être signés entre la Fédération nationale de la Métallurgie (CSN) et ces quatre chantiers maritimes.

Les nouvelles réglementations accroîtront sans doute l'importance de la Commission maritime canadienne. Cette Commission est composée de trois membres dont deux sont des fonctionnaires de l'Etat. Par la même occasion, la C.S.N. demande au gouvernement de réformer cette Commission pour que des représentants autorisés du monde ouvrier y soient admis comme membres. Sur de nombreuses commissions, telle l'Assurance-chômage, la représentation des organismes ouvriers et patronaux est reconnue. Il devrait en être ainsi sur cette Commission maritime.

Dans une autre lettre adressée

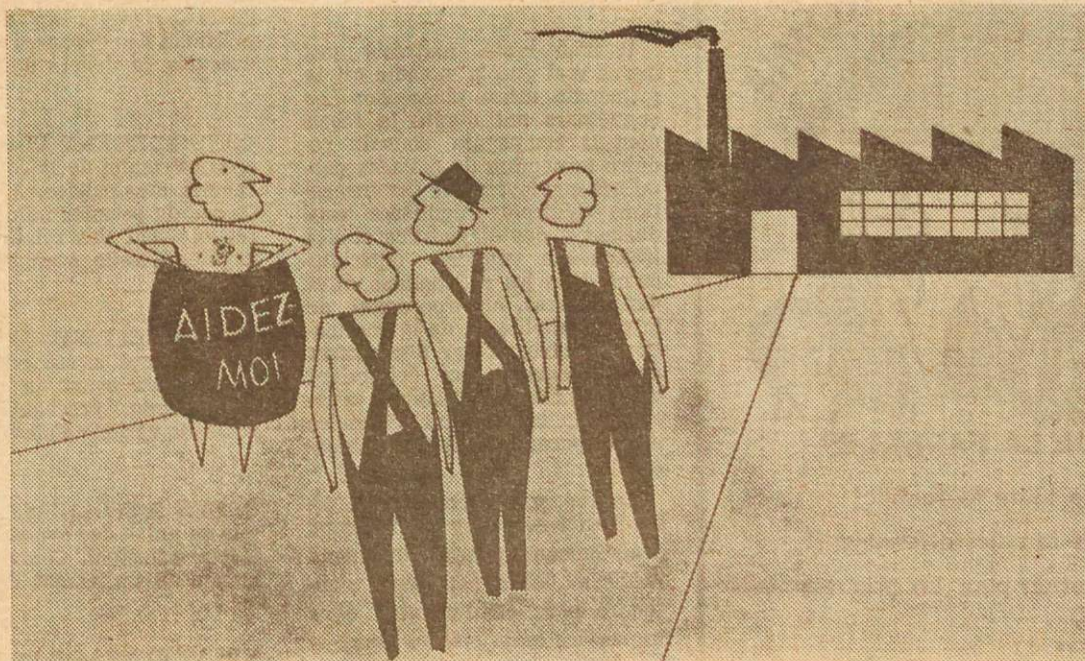
à l'hon. Michael Starr, ministre du Travail, la C.S.N. réitère sa demande à l'effet que les relations du travail dans l'industrie des chantiers maritimes soient régies par la loi fédérale plutôt que par les diverses législations provinciales. Le principal client de tous les chantiers maritimes canadiens est le gouvernement fédéral. Il serait normal que la législation ouvrière soit identique pour tous les travailleurs de cette industrie.



M. MARCEL PEPIN
secrétaire général de la C.S.N.

Le secrétaire général de la C.S.N. a aussi adressé une requête à l'hon. O'Hurley, en vue de faire abolir une politique du ministère de la Production de la Défense relative à l'octroi des contrats de construction de navires. En vertu de cette politique, le ministère détermine le nombre d'heures nécessaires à la construction d'un navire. Le prix est fixé sur cet estimé. Si l'employeur réussit à terminer la construction à l'intérieur du nombre d'heures prévu, il bénéficiera d'un profit augmenté suivant un pourcentage pré-établi. Le gouvernement bénéficie de la différence. Le travailleur, lui, n'a rien de plus même si c'est lui qui exécute le travail et qui permet l'économie.

Ce système est mauvais parce qu'il incite l'employeur à exiger du travailleur un rendement au-dessus de la normale. La C.S.N. demande au ministre d'abolir cette pratique.



Les travailleurs de pays moins riches que les U.S.A. et le Canada finiront par nous plaindre si nous ne réglons pas nos problèmes de chômage.



M. JEAN MARCHAND, président général de la C.S.N., a quitté le Canada la semaine dernière pour participer à Paris à une réunion de l'Exécutif de la C.I.S.C. et à Genève à la conférence annuelle du B.I.T.

EN GRANDE-BRETAGNE . . .

Semaine plus longue, absences plus nombreuses

Les chefs syndicalistes qui prônent la semaine de travail écourtée pour leurs membres ne manqueront pas de s'appuyer sur un rapport récemment publié par l'Institut britannique des Industriels qui dit clairement que l'absence au travail semble augmenter avec la longueur de la semaine de travail.

Après l'examen des faits et des chiffres fournis par 70 compagnies qui ont adopté un système similaire pour répertorier les absences, l'Institut britannique des Industriels a trouvé que l'absentéisme était moindre parmi les employés qui travaillent cinq jours par semaine que parmi ceux qui travaillent cinq jours et demi. Dans le groupe des employées féminines, le taux d'absence parmi celles qui ont la semaine de cinq jours et demi était de 20 p. 100 supérieur à celui qui apparaît chez celles qui bénéficient d'une semaine de travail plus courte.

Le coût pour l'industrie

D'après le rapport, ces absences sont fort coûteuses à l'industrie britannique. On peut dire qu'en moyenne un million de personnes ne se présentent pas au travail chaque jour, soit 5% environ de la force ouvrière. Bien que cela ne représente pas une perte de production de 5% qui se chiffrerait à £1,000 millions, cette perte est néanmoins considérable.

Certaines firmes s'accommodent mieux de l'absentéisme que d'autres. Les opérateurs qui travaillent en équipe peuvent arriver à maintenir une production normale même s'il manque un membre à l'équipe. Certains sont entraînés à changer facilement d'emploi et combrent ainsi les vides causés par les absents, sans perte d'efficacité productive. Le rapport suggère qu'en revisant sa politique d'entraînement technique et en établissant une force de travail de réserve, une firme peut arriver à réduire le coût des absences.

Quels sont les frais? Le temps supplémentaire, la redistribution du travail, le travail accumulé et les ventes manquées

représentent une perte qui doit être réduite. D'un autre côté, le rapport dit que l'argent payé en congés de maladie peut bien être un investissement à long terme pour obtenir une force ouvrière en bonne santé. Ce point de vue sera favorablement accueilli par les négociateurs syndicaux qui, en cherchant à étendre les plans de congés-maladie dans l'industrie, s'entendent souvent répondre que l'absence pour cause de maladie augmente quand de tels plans sont appliqués, et plus souvent parmi les hommes payés à l'heure que parmi ceux qui travaillent à primes.

Citant d'autres rapports et études, l'Institut britannique des Industriels ne trouve pas cette preuve concluante, mais dit que le sens commun suffit à faire comprendre que les plans de congés-maladie inciteront les gens à suivre les traitements qu'ils auraient dû recevoir plus tôt, et il ajoute: "A long terme, ceci devrait produire une population laborieuse bien plus saine". La morale générale des travailleurs sera aussi un facteur déterminant. Une politique de travail éclairée, alliée au contact entre le département du personnel et l'individu qui s'ab-

sente pour l'aider à régler les problèmes qui causent ses fréquentes absences, peut entraîner une prise de conscience plus aiguë des responsabilités de chacun et une réduction des absences injustifiées.

Etude des listes d'absences

Si l'absentéisme est ignoré par la direction, il aura tendance à accroître, dit le rapport, ajoutant ainsi aux inquiétudes des surintendants et aux frais généraux de la manufacture. Il peut aussi conduire à l'impossibilité de livrer les marchandises à temps et s'aliéner le bon vouloir des clients envers la firme.

Pour déterminer le prix de l'absentéisme, l'Institut britannique des Industriels a plus spécialement étudié les listes de onze firmes. Là les dépenses importantes se chiffrent en temps supplémentaire, congés-maladie et perte de profits. Ces dépenses sont toutefois très variables, allant de 9 pence à 15 shillings par semaine, à ajouter au salaire normal de chaque employé de l'usine ou de la manufacture. Dans cinq des firmes ainsi étudiées, le prix de l'absentéisme équivalait, au moment de l'enquête, à une augmentation de salaire de 3%. Il serait bien surprenant que ce chiffre ne soit pas cité lors des négociations en vue d'obtenir de plus courtes semaines de travail ou des plans de congés-maladie.

Dans les cas des hommes et des femmes, la maladie justifie plus de 70% des absences. Les femmes s'absentent plus souvent du travail que les hommes, mais pour une période légèrement plus courte. Parmi les femmes, on remarque une plus grande proportion d'absences parmi celles qui travaillent 5 jours et demi par semaine et ce fait, joint à d'autres facteurs, ont amené les enquêteurs à la conclusion que le temps de congé supplémentaire pouvait bien ne pas être dû à la maladie, même s'il lui était attribué.

Services médicaux

Il n'en reste toutefois pas moins vrai que la maladie est la principale cause d'absence. Les enquêteurs ont étudié la façon dont la compagnie pouvait réduire le nombre de malades parmi ses employés: par des inspections médicales régulières conduisant à des diagnostics et des traitements rapides (spécialement dans les occupations dites dangereuses), en s'occupant de la radiographie ou de la vaccination massive; et par des centres de traitements qui éviteraient aux travailleurs d'avoir à s'absenter du travail pour se rendre aux dispensaires des divers hôpitaux.

Le rapport suggère que là où les firmes sont trop petites pour avoir leurs propres départements médicaux, elles pourraient s'entendre pour établir entre elles un service industriel de santé — un point fréquemment souligné par le Congrès britannique des Métiers (T.U.C.)

Grèves, victoire

FUSION EN PERSPECTIVE

La Fédération canadienne de l'Imprimerie et de l'Information, qui tenait son congrès les 10 et 11 juin dernier au Centre des Arts graphiques de Montréal, a étudié, entre autres projets importants, la possibilité d'une fusion avec la Fédération de la Pulpe et du Papier.

Une telle fusion grouperait ensemble quelque 12,000 membres, si elle se réalisait, et constituerait l'une des plus nombreuses fédérations de la C.S.N.

Les 66 délégués qui participaient au Congrès de l'Imprimerie et de l'Information ont voté à l'unanimité en faveur de cette mesure qu'avait expliquée le président, le confrère Gérard Picard... Il reste maintenant à la Fédération de la Pulpe à considérer à son tour le projet, lors de son congrès annoncé pour les 21, 22 et 23 juillet prochain.

REGLEMENT A PONT-ROUGE

La grève des quelque 340 employés de la Compagnie Building Products de Pont-Rouge, un conflit qui durait depuis six mois, s'est terminée le mois dernier par un règlement fort avantageux pour ces travailleurs.

Une augmentation de douze cents immédiatement, plus 6 cents supplémentaires en 1962, portera éventuellement leur taux horaire à \$1.61.

Le travail a repris immédiatement à l'usine qui était paralysée depuis le 24 novembre dernier.

REGLEMENT A LA GOODYEAR

A la suite d'un vote de grève où 83 p. cent des 700 travailleurs avaient autorisé leur syndicat à déclencher un arrêt de travail, une entente a finalement été conclue entre la Fédération du Textile, le Syndicat et la compagnie Goodyear de St-Hyacinthe.

La nouvelle convention collective apporte aux employés plusieurs avantages. En fait, elle leur concède tous ceux que possédaient déjà les employés de la même compagnie à ses usines de Toronto et de Québec.

Le fonds de pension, qui était jusqu'ici contributif, cesse de l'être avec le nouveau contrat et la clause prévoit le remboursement des primes versées jusqu'ici, c'est-à-dire une somme d'environ 800 dollars par travailleur pour 75 p. cent d'entre eux.

Les vacances seront désormais de 2 semaines après trois ans, 3 semaines après dix ans et 4 semaines après vingt-cinq ans. Les travailleurs bénéficieront désormais de 9 fêtes payées garanties, trois jours de congé payé en cas de mortalité dans la famille immédiate.

Quant aux avantages monétaires, ils comprennent une augmentation immédiate de 8 cents, rétroactive au mois d'octobre 1960. Tout considéré, l'augmentation complète de revenu équivaut à 21.6 cents l'heure.

Le mois sur

GREVE DES ELECTRICIENS: Quelque deux mille grévistes, membres de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité de Montréal ont mis fin à une grève sur la recommandation de leurs dirigeants. L'entente acceptée accorde une hausse de salaire de .25 l'heure, répartie sur deux ans, la clause de l'atelier fermé et le paiement des dépenses de voyage par les employeurs pour les travaux exécutés en dehors de la ville d'une valeur de \$35,000 et plus.

CONGEDIEMENT POUR "FIDELISME": Une jeune femme de 26 ans, à l'emploi de la compagnie Midwest Surveys Limited de Calgary comme dessinatrice, a été mise à pied après s'être prononcée en faveur du premier ministre Fidel Castro. La principale raison de son renvoi vient des relations étroites entre sa compagnie et les compagnies d'huile à capitaux américains.

MERES NECESSITEUSES: Un projet de loi concernant les mères nécessiteuses a été adopté à l'unanimité. Il stipule que la mère nécessiteuse ayant un enfant aura \$75.00 au lieu de \$60.00 à partir de septembre prochain. On élargit la définition "de l'absent" et on réduit la période d'absence à la fin de laquelle l'assistance est prévue.

GREVE D'ECOLIERS: A Rivière des Prairies 150 écoliers se sont mis en grève de "sympathie" quand une lettre de renvoi a été remise à leur principal. Comme résultat, le principal reste et obtient une hausse de traitement de \$500.00.

MOUVEMENTS DE POPULATION: L'Union soviétique, selon un professeur, est en voie d'urbanisation progressive. La population urbaine en 1913 s'élevait à 18 pour cent de la population totale. Au recensement de 1959 elle a atteint 48 pour cent.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

UNE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à :

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN
QUEBEC — SHERBROOKE — OTTAWA

Grèves et ententes

GREVE CHEZ GUILBAULT

Une grève très dure sévit actuellement dans l'entreprise de camionnage Guilbault, tant à Montréal qu'à Grondines et Québec, les trois centres d'opération de cette compagnie.

Face à un employeur qui refuse le syndicalisme, les travailleurs ont décidé de ne pas céder à la force et maintiennent leur résistance en dépit de toutes les manœuvres.

Le confrère René Harmegnies agit pour la CSN auprès de ces travailleurs.

RENOUVELLEMENT A LA PENMAN'S

Après un vote de grève, le 15 mai dernier, les 650 ouvriers du Textile, employés de la Penman's ont renouvelé leur convention collective avec des avantages marqués.

Deux usines, l'une à St-Hyacinthe et l'autre à Coaticook, se trouvaient en cause. Une augmentation générale de 7 cents l'heure (rétroactive à février '60 pour St-Hyacinthe, mai '60 pour Coaticook) est entrée en vigueur immédiatement, avec trois cents additionnels pour les employés à l'heure. Les heures de travail seront réduites de 45 à 42½ en 1962, avec pleine compensation.

De plus, des ajustements nombreux entrent en vigueur sur divers taux et la signature des contrats pour les deux usines se fera désormais à la même date.

VICTOIRE A MONTMAGNY

Après treize mois de grève (une grève que les pessimistes déclaraient perdue depuis très longtemps) les travailleurs du bois de Montmagny ont remporté au début du mois une victoire complète. Les compagnies Colin and Son Veneer et Colin Lumber (usine de sciage) ont dû finalement céder à la pression des travailleurs et conclure deux ententes qui accordent aux grévistes tout ce pour quoi ils s'étaient mis en grève.

Tout d'abord, étant donné que l'usine de contre-plaqué ne reprend pas immédiatement ses opérations, l'ancienneté des travailleurs de cette entreprise est transférée à la Colin Lumber.

Les deux ententes stipulent une augmentation générale de 15 cents l'heure répartie sur deux ans (12 cents immédiatement et trois cents l'an prochain) ainsi que des améliorations des fêtes et des vacances payées. Une somme importante est versée en rétroactivité. Tous les griefs pendants ont été réglés, dont un cas de congédiement (avec compensation) et un cas de vacances.

Ce qu'il faut surtout signaler, c'est que la victoire est surtout celle de la solidarité. Pendant treize mois, en effet, les syndiqués de Montmagny ont cotisé régulièrement à même leurs revenus personnels pour soutenir leurs confrères en grève.

C'est Napoléon Nadeau qui, pour la CSN, assistait les grévistes dans leur action.

Deux colonnes

TRIBUNAUX D'ARBITRAGE: Le ministre provincial du Travail a déclaré que le principe des tribunaux de travail est admis. Il reste à la réaliser. Le Conseil supérieur du Travail étudie les détails d'application.

FONCTIONNAIRES FEDERAUX: La majorité des fonctionnaires fédéraux gagnent moins de \$4,000 par an, a révélé le secrétaire d'Etat.

COMMERCE: Trois organismes syndicaux ont fait une demande conjointe au gouvernement afin qu'il soit inclus, dans les décrets, une réglementation des heures de commerce.

SALAIRE UNIFORME POUR LES PSYCHOLOGUES: Au Congrès des psychologues canadiens, on a proposé que les salaires des psychologues attachés à nos hôpitaux soient payés par l'assurance-hospitalisation. Actuellement, les salaires de ces spécialistes sont inégaux et arbitraires; certains sont payés par le département de psychiatrie de l'université.

RECRUTEMENT SYNDICAL EN FORET: Le ministre du Travail a reconnu que le problème du recrutement syndical en forêt est sérieux et que le gouvernement prendra les moyens pour que le droit d'association des ouvriers soit respecté.

LOI MODIFIEE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL: Certaines modifications seront proposées à la loi des accidents du Travail. L'on considérera l'opportunité d'inclure les optométristes et opticiens dans cette loi de même que la possibilité d'indemniser les accidentés pour la première journée de leur arrêt de travail.

RELATIONS INDUSTRIELLES

Quand l'intérêt public est-il vraiment menacé?

Etude d'un cas: L'INDUSTRIE DE L'ACIER AUX ETATS-UNIS

Quand une grève surgit dans un secteur industriel important, comme dans une industrie de base, l'opinion publique s'alerte facilement. On crie au désastre et on réclame immédiatement l'intervention de l'Etat. Il n'est pas rare, non plus, que l'on préconise une législation prohibant purement et simplement le droit de grève.

Nous croyons que bien peu de personnes se refusent à admettre la prohibition de la grève lorsque l'intérêt public est vraiment menacé. Toute la question est de savoir quand "l'intérêt public est vraiment menacé". Ici, les préjugés entrent souvent en ligne de compte. Et l'on peut dire que, d'une façon générale, l'ensemble de la population, influencée par les fabricants d'opinion publique, a une tendance marquée à voir dans chaque grève une menace pour l'économie de la nation.

A la suite de la grève de l'acier, aux Etats-Unis, en 1959, le ministre du Travail d'alors, M. James P. Mitchel, a voulu en avoir le cœur net. Un peu partout, on réclamait une législation plus drastique pour empêcher le renouvellement de tels conflits. Une commission d'experts en relations du travail, sous la direction du professeur E. R. Livernash de l'université Harvard, a été nommée pour étudier à fond comment a fonctionné aux Etats-Unis le système de négociation collective dans l'industrie de l'acier avec ses grèves périodiques et l'intervention de l'administration publique.

Les experts ont donc fait l'étude la plus poussée que nous connaissons sur les conséquences économiques des grèves dans une industrie. Elle a été publiée au mois de janvier dernier, quelques jours avant le remplacement de M. Mitchel par M. Goldenberg. (1) Cette étude possède,

à notre sens, une très grande valeur, car elle permet de jeter de la lumière sur cette question si importante de savoir "quand l'intérêt public est vraiment menacé". Comme le système des relations industrielles des Etats-Unis ressemble grandement à celui que nous avons ici au Canada, il est intéressant de connaître les conclusions des experts américains. Pour plusieurs, elles apparaissent surprenantes, mais dans l'ouvrage, elles sont bien étayées sur des preuves convaincantes. Il faut lire cet ouvrage dans son entier. Voici, cependant, un résumé des conclusions.

1. Les effets économiques à long terme des grèves dans l'industrie de l'acier aux Etats-Unis n'ont pas laissé de traces permanentes sur l'économie.
2. Les accords qui ont été négociés ont eu un effet minime sur les salaires et les prix de l'ensemble de l'économie.
3. Les conséquences des négocia-

tiations collectives dans l'acier affectent d'abord et surtout les parties en présence et les grèves qui ont surgi de temps à autres au cours des négociations ne justifient pas la consternation et les cris d'alarme que l'on a manifestés à chaque fois.

4. On doit donc continuer le système de négociations libres sans intervention de l'Etat, sauf dans les cas où la défense du pays est en jeu.

5. L'intervention de l'Etat pourrait être admissible si l'intérêt public était vraiment menacé et atteignait un point critique (épuisement des inventaires et chômage généralisé). Mais à ce moment-là, des pressions privées se font toujours sentir sur les parties en cause pour les amener à un règlement. Ces pressions qui s'exercent sur les parties sont irrésistibles.

6. Ces pressions privées apparaissent au même moment où l'intérêt public le requiert. Elles créent alors un climat favorable à la médiation gouvernementale, la seule forme d'intervention gouvernementale qui, dans le passé, s'est révélée, lorsqu'elle est venue en temps opportun.

Devant de pareilles conclusions, on a donc raison de ne pas s'alarmer outre-mesure lorsqu'une grève surgit, même dans une industrie importante. Il est, de plus inutile de recourir à une législation qui restreigne indûment le droit de grève et amène l'intervention de l'Etat aux premiers stades d'un conflit. "L'intérêt public" est beaucoup moins souvent en cause qu'on ne le croit.

Maurice Ladouceur

(1) Collective Bargaining in the Basic Steel Industry. A Study of the Public Interest and the Role of Government. United States Department of Labor, January 1961. 317 pp.

LES OUVRIERS APPUIENT LES VOYAGEURS DE LA LIBERTE

WASHINGTON (POC) — La section du syndicats industriels (I.U.D.) de la F.A.T. - C.O.I. américaine a donné \$5,000 au Congrès pour l'égalité des races (CORE) pour l'aider à défrayer les dépenses d'autres "voyageurs de la liberté."

Depuis quelques semaines, un groupe de citoyens américains de races noire et blanche parcourent les états du sud des Etats-Unis en autobus dans le but avoué de mettre à l'épreuve les lois raciales appliquées dans les gares d'autobus. Il s'agit d'une campagne entreprise dans le but d'éliminer complètement la ségrégation raciale par des moyens pacifiques.

Jusqu'à présent la population et les gouverneurs des Etats du sud où l'on s'oppose encore à l'intégration des Noirs, au mépris de la constitution américaine, se sont opposés farouchement et parfois violemment à ce mouvement de libération. Plusieurs "voyageurs de la liberté" ont été appréhendés, écroués en prison

et traduits devant les tribunaux. Ceux qui ont été appréhendés dans le Mississippi récemment sont passibles d'une peine maximum de six mois d'emprisonnement et de \$500. d'amende.

Les "voyageurs de la liberté" qui groupent d'éminents pasteurs noirs, des professeurs d'université de grande réputation, plusieurs autres personnes des deux races et même un journaliste du Toronto Star projettent une autre série d'incursions, cette fois dans les gares de chemin de fer et les aéroports.

Plusieurs organismes qui font la lutte à la discrimination raciale, dont le Congrès pour l'égalité raciale, l'American Jewish Congress et l'Association nationale pour l'avancement des gens de couleur appuient ce mouvement de diverses manières. La section des syndicats industriels de la F.A.T. C.O.T. a pour sa part contribué à l'organisation de nouvelles manifestations en donnant \$5,000 à CORE.



les quatre
questions de



THOMAS TOULEMONDE

sur l'assurance-hospitalisation GRATUITE



QUI y a droit?

- 1 Toute personne habitant la province depuis au moins *trois mois*.
- 2 L'enfant nouveau-né d'une telle personne a droit à l'assurance-hospitalisation *dès sa naissance*.
- 3 C'est à vous de *prouver* à l'hôpital que vous êtes citoyen de la province.
- 4 Les "gens en visite" dans la province n'ont pas droit à l'assurance-hospitalisation. À eux, ou à leur province, de payer.



QUAND me faire hospitaliser?

- 1 Quand vous en aurez vraiment besoin. C'est votre *médecin* qui décidera.
- 2 Mais en cas d'accident grave, l'hôpital peut décider à sa place.
- 3 Vous pourrez rester à l'hôpital *aussi longtemps* que votre médecin le jugera médicalement nécessaire.
- 4 Quand on parle de "votre médecin", on veut dire *celui qui vous traite*.



QUEL hôpital choisir?

- 1 N'importe quel hôpital qui a *signé un contrat* avec notre ministre de la Santé.
- 2 Les sanatoriums antituberculeux, les hôpitaux (ou asiles) pour maladies mentales, les foyers pour vieillards — et quelques autres institutions — n'ont *pas de contrat*.
- 3 S'il *faut* vous transférer d'hôpital pour des *raisons d'ordre médical*, on continuera quand même à payer vos frais.
- 4 Si vous tombez malade dans une *autre province canadienne*, Québec vous remboursera l'hospitalisation reçue — selon le taux en vigueur là-bas.
- 5 Si ça vous arrive d'être hospitalisé *en dehors du Canada*, Québec paiera vos frais jusqu'à concurrence de \$15 par jour.



QUOI me donne-t-on?

- 1 Un lit de *salle ordinaire*, — les repas y compris.
- 2 Les soins infirmiers nécessaires (garde-malade, etc.).
- 3 Les services suivants: laboratoire, radiologie, autres procédés de diagnostic — ainsi que les interprétations nécessaires.
- 4 Médicaments, préparations et autres produits *prescrits* par le médecin et *administrés* sur place. Mais il faudra payer ce que vous emporterez chez vous.
- 5 L'usage des salles d'opération et d'accouchement, y compris l'installation d'anesthésie et le matériel ordinaire de chirurgie.
- 6 Radiothérapie et physiothérapie, c'est-à-dire les traitements aux rayons-x, électricité, massages, etc.

*Voici ce qu'il faudra payer vous-même:

- A Le médecin, le chirurgien et l'anesthésiste.
- B Les remèdes brevetés et l'ambulance ou tout autre véhicule.
- C Les soins reçus au dispensaire ou en dehors de l'hôpital.
- D Toute hospitalisation uniquement destinée à des examens du type "check up".

**Vous avez droit *gratuitement* à une chambre privée ou semi-privée *seulement* dans deux cas: si votre médecin affirme que votre état l'exige, ou si l'hôpital n'a plus de place dans ses salles ordinaires.

Dans tout autre cas, vous devrez payer la chambre au nouveau *prix réduit* accordé à nos assurés.

SURTOUT, N'oubliez PAS!

- 1 À votre sortie de l'hôpital, exigez toujours la *formule AH-108*. Vous y verrez ce que l'Assurance-hospitalisation paiera pour vous et, s'il y a lieu, ce que vous aurez à payer.
- 2 Ne demandez *jamais* à un médecin de vous faire hospitaliser si ce n'est *pas strictement* nécessaire. Ne restez jamais un jour de trop à l'hôpital: c'est injuste et coûteux!

CONSERVEZ CETTE PAGE



ASSURANCE-HOSPITALISATION

un service du

MINISTÈRE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

ALPHONSE COUTURIER, m.d., ministre

JEAN GRÉGOIRE, m.d., sous-ministre

JULES GILBERT, m.d., directeur

PRESIDENT JEAN MARCHAND ISSUES STATEMENT

Express Serious Concern Of Attacks On C.B.C.

"The Confederal Bureau of the Confederation of National Trade Unions grouping some 50 officers from all parts of the Province, wishes to express through its President, serious concern over the concerted attacks launched against the Canadian Broadcasting Corporation by a group of politicians, many of them Quebeckers, during the last few months.

"A careful examination of these frequent and well planned charges against the Corporation itself, its staff and its performers, brings out clearly that they are part of a conscious manoeuvre to ruin the reputation of the C.B.C. among the public. It is also obvious that such manoeuvre draws its inspiration not from a sincere concern for the common good but from an unholy alliance between commercial interests and partisan prejudices. Its aim is to weaken the Corporation's position so that it can be made into a political tool and eventually dismantled and replaced by private radio and television firms.

"Ever since they were elected, a small group of federal M.P.'s whose names are well known, have echoed every rumor, every prejudice, every piece of gossip they could find, without even checking on the facts, provided that such gossips could be harmful to the Corporation. Secure behind their parliamentary immunity, they stand ready with hypocritical comments, biased questions, dishonest innuendos in connection with anything concerning public radio and T.V. They never miss an occasion to underline the high cost of broadcasting in a constant effort to convince the people that public expenses to that effect are extravagant, scandalous and unjustified.

"More recently, a few of them decided to act openly, suggesting in public that the Government should curtail the operations of the C.B.C. in favor of private stations, even in cultural matters (Hansard, Jan. 27, 1961, p. 1542.) and that the C.B.C. should close down completely (La Presse, Feb. 24, 1961.)

"No one will be surprised to hear the C.N.T.U. denounce such manoeuvres since the briefs presented by our organization to both

the Massey and Fowler Commissions have already made our position clear on that point.

"The C.N.T.U. has always maintained that radio and T.V. waves belong to the people like all other natural resources. We believe that radio and T.V., by their very nature, belong in the field of culture and education and that it is as unthinkable to leave them in the hands of private enterprise, primarily interested in profits, as it would be to entrust private businessmen with our school system so that they could make profits out of teaching our children.

"The C.N.T.U. has always supported the C.B.C. as an indispensable institution. In spite of a labor dispute which at one time opposed our movement to the Corporation, we never failed to recognize that it played an essential role in our community and that government subsidies to public radio and T.V. were as good an investment, if not a better one than all the other public expenditures.

"The C.N.T.U. has frequently criticized the inevitable faults of such a large body as the C.B.C. and intends to voice other criticisms in the future. But on the other hand we, like all the unprejudiced citizens of Canada, appreciate the fact that the C.B.C. brings immense cultural benefits to the people of Canada in general and to french speaking Canadians in particular.

"Any partisan or self seeking manoeuvre to undermine such an institution, to reduce its role, to curtail its freedom or cripple its operations: moreover any attempt to eliminate the C.B.C. in favor of private broadcasters is, to our judgement, irresponsible, and a grave danger to the community.

The very people who agitate for such objectives realize very well that the public will not be easily fooled on such a matter. That is why they resort to the lowest kind of arguments, even exploiting fear and the most unlikely statements. Some have gone so far as accusing the C.B.C. of "subversive-propaganda" and spreading "ideas and points of view which have their origin in the Kremlin" (Hansard, Jan. 27, 1961 p. 1553).

"Unfortunately, honest people sometimes fall prey to such verbal traps, some newspapers take such charges seriously thus unknowingly supporting those who want to destroy the C.B.C. It also happens that people become so obsessed by particular grievances of a limited nature as to pronounce massive condemnations which are later exploited by partisans and profiteers.

"However, anyone can realize that private radio and T.V. stations are in no way capable of assuming the educational and cultural role of the C.B.C. Long before the C.B.C. was created, private radio stations had made a terrific mess in that field. We

have learned long ago that in spite of its faults, public enterprise can do a far better job. However, we must still cope with the very bold and powerful lobby of private broadcasters who for example are now attempting to set up a second private station in Quebec city where no C.B.C. station is operating.

"The C.N.T.U. invites the public to support the C.B.C. as an institution, to prevent all attempts by the Government to curtail freedom of expression on the C.B.C. and to outmanoeuvre the politicians' attacks on our national networks.

"Up to now, the Diefenbaker Government has repeatedly proclaimed its firm intention to protect the C.B.C.'s independence and freedom. It should be made clear however that such theoretical statements are not combined with benevolent tolerance and tacit approval of its deputies and supporters who spend their time undermining the very institution which their party professes to defend.

On July 13, 1960, Hon. George Nowlan said in the House: "I am quite certain that if any Government attempted to destroy that principle (the C.B.C.'s independence) they would be heaved out of office so rapidly that they would never know what struck them". We firmly believe that the Minister spoke the truth on that occasion: some members of his party would do well to meditate his words."

Jean Marchand,
President of C.N.T.U.

Finis les délais...

(Suite de la page 1)

Quant à la C.S.N., elle croit que la loi ne devrait interdire la grève et le lock-out pendant la durée d'une convention que quand les parties ne se sont pas formellement réservé ce droit.

Règlement des griefs

Au sujet des restrictions apportées au règlement des griefs, la F.T.O. estime qu'elles sont de nature à empêcher le redressement d'injustices très graves dont il est impossible de faire une nomenclature complète dans une convention collective.

L'expérience lui a appris, dit-elle, que les syndicats seront également empêchés de faire échec à certains agissements patronaux portant atteinte à l'intégrité morale de leurs membres.

Dispositions bien accueillies

D'autres part, la C.S.N. et la F.T.O. accueillent favorablement les sections du bill 78 qui prévoient le maintien du certificat de reconnaissance syndicale et de la convention collective dans les cas d'aliénation ou de concession d'une entreprise; l'élimination des retards dans la conciliation des conflits industriels; la publication des décisions motivées de la C.R.O.; la nomination d'un deuxième vice-président à la C.R.O.

Le concours du mois

Notre gagnant:
RICHARD LEVEILLE, de Montréal

Le gagnant de notre deuxième concours du mois est le confrère Richard Léveillé, du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Il recevra bientôt un prix de \$10.00. Son enveloppe contenant la réponse exacte et complète a été tirée au sort à nos bureaux de Montréal.

Nous avons reçu encore ce mois-ci une soixantaine de réponse dont une trentaine étaient valables. La réponse au dernier concours était "Charpenterie". Plusieurs d'entre vous avaient cette réponse mais n'avaient pas complété et justifié chaque lettre.

Il faut donc, rappelons-le, faire chaque problème, trouver chaque nombre exactement et ensuite, en prenant les chiffres soulignés, trouver le nombre correspondant à une lettre de l'alphabet. Si les deux chiffres soulignés sont 2 et 6, cela vous donne le nombre 26 et la lettre est Z. Pour vous aider, disons qu'il est évidemment impossible que le nombre trouvé dépasse 26. Si vous obtenez 144, recommencez le problème!

PROBLEME no T-3

1. Si, en tricotant, je fais 13 mailles au pouce, combien aurai-je de mailles dans 1 pied? —5—
2. Quelle est la densité de l'or? —9,—6—
3. Si j'ai à découper un cercle de tissu de 3 pieds de diamètre, combien de verges carrées de tissu devrai-je acheter? — vge. —
4. Quels sont les 7/6 de 12? — —
5. Quel sera le taux (%) si je paie \$64.00 d'intérêts pour une somme de \$320.00 que j'ai empruntée? —%—
6. J'ai un carré de 25 pieds carrés, quel en est le côté? — pi. —
7. A quel siècle sommes-nous? —ième—
8. Quelle est la densité de l'argent? 10,— —
9. Si je veux traduire 6 pi. car. en verges carrées, quelle réponse obtiendrai-je? ... —/— v.c. —
10. Combien de livres dans une tonne? —0—0 lbs—
11. Combien de verges dans 270 pieds? —0 vgs—
12. Combien y a-t-il de douzaines dans une grosse? — dz. —
13. Quelle sera la hauteur d'un cube dont la surface est de 160 pi. cu., la longueur 8 pi. et la largeur 4 pi.? — pi. —

REPONSE: Nom général d'un végétal fournissant de la filasse propre à la filature? (en 2 mots)

Toutes les définitions que vous devez chercher pour résoudre le problème figurent dans le Petit Larousse Illustré.

UN PRIX DE \$10.00 SERA TIRE AU SORT PARMIS LES REPONSES COMPLETES ET EXACTES QUI NOUS PARVIENDRONT AVANT LE 9 JUILLET 1961.

Le personnel du journal "LE TRAVAIL" ainsi que les permanents et leur famille sont exclus du présent concours.

Clerical Union And Automation

"Having a computer installed is like a man living in a two-storey house deciding to bring an elephant home. He's got to accommodate the animal." This was the good-natured comment of one official discussing the physical problems which confronted the London County Council when it installed a large electronic computer in its Thames-side headquarters at County Hall last year.

The comment was understandable. Before the L.C.C. could fit the eight-ton Electronic Recording and Integrating Computer into its premises a whole suite of offices had to be adapted and reinforced to accommodate the bulk of the computer and its associated machinery; a complex maze of electrical wiring had to be coupled up; and a large air-conditioning plant installed to keep the computer cool.

Although the computer has been at work for less than a year, the Union of clerical workers is able to give some account of its effect upon the staff. The pattern of employment has changed: on the one hand, there has been an expansion in the number of machine operators — and their supervisory staff — employed, and a number of new senior administrative and operational posts have been created; on the other hand, there has been what the union calls a "substantial reduction" in the number of clerical jobs and some reduction in the number of conventional machine operators.

But, despite these shifts in the pattern of employment, automation has caused no redundancy

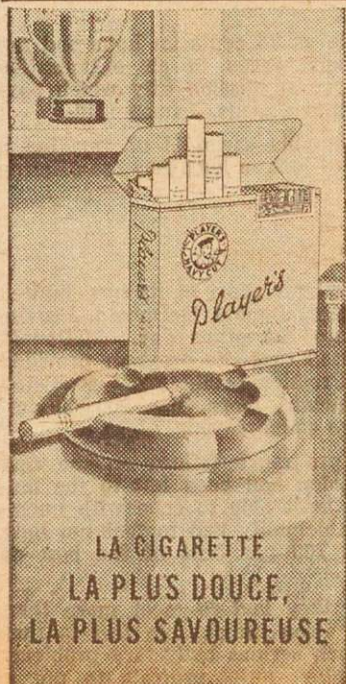
at County Hall and the union confidently reports: "No trouble is anticipated in the future." These experiences of the L.C.C. Staff Association are multiplied by those of other white-collar unions which have reported on the effects of office automation to the National Federation of Professional Workers.

FERNAND PION

Assurances

Représentant la Société
d'assurance des Caisses
Populaires Desjardins.

590 CADILLAC, MONTREAL
CL. 9-2839



URGE BAN ON STRIKEBREAKERS

Attempt To Bust Union Proven Miserable Failure

The management of the Royal York Hotel in Toronto has served notice it will wage an all-out union busting drive rather than accept mediation offers designed to end the month-long strike of its employees.

Spokesmen for the hotel bluntly rejected a mediation offer by Premier Leslie Frost of Ontario after it had been accepted by representatives of the striking 1200 members local 299 of the Hotel and Restaurant Employees International Union.

Premier Frost's offer was the latest of a series of third party proposals for re-opening negotiations all of them turned down by the hotel, largest in the British Commonwealth.

Angus MacKinnon, manager of the Royal York Hotel, which is owned by the Canadian Pacific Railway said he would meet union representatives only on the understanding that strikers be taken back when needed and if they met with the hotel's requirements.

A. R. Johnston, union international vice-president, called the hotel's terms "total surrender and a concentration camp style of ultimatum".

The union membership promptly rejected the MacKinnon proposal. Meantime, the hotel, feeding on the C.P.R.'s huge resources, continued to operate staffed by supervisory personnel from across Canada and 900 scabs selected from Toronto's large pool of unemployed.

The Toronto and District Labor Council called on the Ontario Federation of Labor to launch a campaign for emergency provincial legislation outlawing the use of strikebreakers or "scabs". Murray Cotterill, public relations director of the United Steelworkers Union of America, warned that in a period of mass unemployment collective bargaining could not work unless strike-breaking were outlawed.

The collective bargaining process presupposed that in the event of deadlock, both management and labor should suffer economic loss until a compromise was worked out, he said.

The Royal York Hotel was escaping virtually unscathed. The union, which then called for a continent-wide boycott of the Royal York, saw its campaign bear some fruit.

Two unions, The Oil, Chemical and Atomic Workers and the Mine, Mill and Smelter Workers cancelled their international conventions scheduled to be held in the Royal York Hotel in Toronto. The City of Toronto and the Ontario Hydro-Electric Power Commission switched functions to other hotels.

Members of the New York Philharmonic Orchestra and two leading British soccer teams refused to cross Local 299 picket lines.

The union called the strike after the hotel attempted to force acceptance of a contract providing less than a 2-cent an hour wage boost over twenty-five and

a half months coupled with a weakened security provision permitting layoffs at any time with only 48 hours notice where ever possible.

The union said the hotel's wage offer would have left the hotel employees below the rates of other major hotels in most cities.

The union's last pre-strike wage position was for a 10-cent boost over a three-year period. The union charged that the hotel proposed layoff clause meant that management wanted the right to order every employee by the day the same wage it orders its carrots and cabbages.

The union then sought to maintain the minimum job protection it has had for many years — one week's notice of layoff.

The union failed in an attempt to clear the way for pickets to use the tunnel connecting the hotel and the railways union station.

Ontario Chief Justice J. C. McGruer dismissed an application from Local 299 for an injunction restraining the C.P.R. from barring the tunnel to strikers.

The company had been using the tunnel to funnel supplies to its storerooms in the hotel after many union truckers refused to cross picket lines outside the hotel itself.

The strike was brought to an end at the beginning of June when the union agreed to the modified terms of a new offer made by the hotel management.

CNTU BACKS GOVT'S SHIPBUILDING POLICY

In a letter to Hon. Léon Balcer, the Secretary general of the Confederation of National Trade Unions, Marcel Pepin, expressed the satisfaction of our organization concerning the Federal Cabinet's decisions on the shipbuilding industry. Mr. Pepin recalled that for a long time the CNTU has been advocating a legislation in support of domestic shipbuilding. Canada cannot afford to operate shipyards only in war time.

Two recent measures adopted by the federal government will boost employment in this field. By restricting coastal trading to vessels registered in Canada, authorities are helping both the Canadian shipbuilders and workers. Subsidies to shipbuilders will also contribute more work for labor in the industry. We hope that such legislation will provide more security to thousands of employees.

CNTU in shipyards

The Confederation of National Trade Unions takes great interest in this question on account of the fact that we represent labor in the four main shipyards of the Province of Quebec, namely: Montreal, Sorel and Lauzon(2). Important collective agreements were recently signed between the National Federation of Metal Workers (CNTU) and the four companies.

No doubt the new regulations will mean more influence for Canada's Maritime Commission. Two of the three members of the Commission are Civil Servants. By the same occasion, the CNTU wants to recommend that authorized representatives of organized Labor be appointed on the Commission. Such representation is already recognized on many other Boards (v.g. the Unemployment Insurance Board) the same policy should be extended to the Maritime Commission.

Letter to Minister Starr

In another letter to Hon. Michael Starr, Minister of Labor, the CNTU reiterated its demand to the effect that shipyards be placed under federal jurisdiction instead of provincial. The Federal Government being the most important customer for all shipyards, identical labor legislation for all the industry would be more convenient.

Third demand

Finally, the Secretary general of the CNTU wrote a third letter to Hon. P. O'Hurly advocating the abolishment of a current practice concerning Defense Production contracts to shipbuilders.

For some time now, the Department determined the number of hours needed for the execution of such shipbuilding contracts and establishes the price to be paid on this basis. If the shipbuilder completes the order within the estimated time, his profit is increased according to a percentage agreed upon in advance and the Government pockets the difference. But labor gets nothing out of the operation even though he does the job allowing such economy.

The system is bad because it induces efforts by the employer to increase work loads above the normal level.

These Factual News Briefs Are Worth Knowing

ELECTRICIANS STRIKE

Some 2000 electricians who hold membership in the International Union of Electrical Workers of Montreal terminated their strike on the recommendation of their officials.

The newly accepted labor agreement grants these workers an increase in wages of twenty-five cents an hour, spread over a two-year period, a closed shop, and travelling expenses to be borne by the employer when the workers are required to work outside the city on contracts which amount to \$35,000 and more.

* * *

CASTRO SUPPORTER FIRED

A young woman of 26 years old who was employed by the Mid-West Survey Company of Calgary, Alta., as designer was laid off her job after declaring that she supported and agreed with Fidel Castro and his policies.

The main reason for her dismissal comes from the inter-relationships between this company and American capitalized oil companies.

* * *

NEW LAW FOR NEEDY MOTHERS

A bill concerning needy mothers has been adopted unanimously. The new law stipulates that mothers with one child will draw a pension of \$75.00 a month instead of the former \$60.00 commencing this coming September.

* * *

STUDENTS GO ON STRIKE

At a school in Riviere des Prairies in the Montreal area 150 students went on strike in sympathy when the Director of the school received a letter from the School Board dismissing him from his post.

As a result of the young strikers' action, the dismissal order was recalled and the Director received a salary boost of \$500.00.

* * *

CIVIL SERVANTS AND THEIR PAY

It has been revealed by the Secretary of State that the majority of civil servants receive less than \$4000 a year.

* * *

WORKING HOURS IN COMMERCE

Three labor organizations have joined forces in an appeal to the Government for a regulation of working hours for employees in commercial industries.

* * *

PSYCHOLOGISTS SEEK UNIFORM SALARIES

At the recent convention of Canadian psychologists it was proposed that the salaries of this group of professionals be made uniform.

* * *

AUTOMATION VICTIMS WILL BENEFIT

The International Brotherhood of Electrical Workers and the International Good Music Inc. have negotiated a unique labor agreement which establishes a re-education fund for workers in radio stations who may lose their jobs to the firm's automated equipment, sold to such stations.

The fund will provide retaining benefits to each station employee who has at least five years seniority and is displaced by I.G.M. equipment.

* * *

MORE WORKERS EXPLOITED

Charges that laborers are being brought to Canada from India and exploited in British Columbia sawmills were made by President Dick Larson of the Kamloops Labor Council at a recent council meeting.

The immigrants are paid as little as 75 cents an hour and are compelled to kick-back part of their wages to an organization operating under an East Indian lawyer at Mission City which pays their fare and arranges their entry into Canada, Larson said.

He also accused the British Columbia sawmills of "making a killing" on people who have been out of jobs so long they are offering to work for only \$1.00 an hour.

* * *

WINTER WORK PROGRAM SHORT OF GOAL

Ontario's winter work program fell far short of its own limited goal and can be classified as a failure, Donald McDonald, Provincial C.C.F. leader charged in Toronto the other day. McDonald cited Government figures which showed that the program provided fewer than 23,000 jobs. Last Fall Premier Leslie Frost predicted it would provide 40,000 jobs. Meanwhile, more than 200,000 persons in the Province of Ontario were unemployed.

The C.C.F. leader blamed the program's failure on the fact that the major share of the cost burden had been left to the municipalities, the level of Government least able to cope with unemployment. Under the program, a municipality had to foot not only 25 per cent of the direct cost, but 100 per cent of the cost of material.

Thus municipalities often found they had to meet more than half the total bill for the program. The inescapable fact is that most municipalities are faced with such serious budgetary problems that they simply cannot launch winter works projects to put a significant number of unemployed to work, McDonald declared.

